



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 23 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. LAPEGUE, LARD, GIBARU, BRAYELLE, JOLIBERT, GARAT JM., GARAT E., LAVO, MAISONNAVE, GUIOSE, CARCEL, LIOT, VERGEZ, POMMIERS, LASSERRE, SUDRET, DE BARROS.

Étaient absents excusés : Mmes et MM. VAN PEVENAGE (pouvoir à M. LAVO), FRAMPIER (pouvoir à L. GIBARU).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 19/06/2026

Date d'affichage : 19/06/2026

Secrétaire de séance : Philippe LIOT

Délibération n° 2026_06_23_D06

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE : CONSTRUCTION D'UN HABITAT INCLUSIF – RESIDENCE SENIORS JEAN MIREMONT – ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) DE TRAVAUX ET SIGNATURE DES MARCHES

Rapporteur : Patrice Lard

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1, R.2131-1 et suivants,

Vu la délibération municipale n° 2024_02_20_D10 en date du 20/02/2024, actant le projet de construction d'un habitat inclusif nommé résidence seniors Jean Miremont et désignant le cabinet d'architecture Philippe BERDALLE, afin de mener à bien la mission de construction de cet habitat inclusif,

Considérant qu'une enquête menée par la municipalité a démontré l'intérêt et le besoin en logements à destination d'un public sénior et social, à mobilité réduite, sous le format de l'habitat partagé inclusif.



Considérant que la construction de 9 logements en habitat inclusif – résidence séniors Jean Miremont – a été décidé et favorisé par le mécénat en don d'un terrain à destination de ce projet,

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée et mis en ligne le 25/02/2026 sur le site *démat-ampa*, publiée dans un journal le 03/03/2026 et fixant la date limite des réceptions des offres au marché de travaux pour la construction d'une résidence sénior sociale de type habitat inclusif au 27/03/2026 à 12h30,

Considérant que plusieurs opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réuni le 27/05/2026,

La consultation comprenait 17 lots :

- Lot 1 terrassement – voirie - assainissement
- Lot 2 réseaux secs
- Lot 3 fondations spéciales type inclusions rigides
- Lot 4 gros œuvres - maçonnerie
- Lot 5 enduit extérieur
- Lot 6 étanchéité
- Lot 7 charpente - couverture - zinguerie
- Lot 8 menuiseries extérieures
- Lot 9 plâtrerie - isolation
- Lot 10 électricité
- Lot 11 plomberie – sanitaire – PECS - VMC
- Lot 12 carrelage – faïence – sol souple
- Lot 13 menuiserie intérieure bois
- Lot 14 peinture
- Lot 15 ascenseur
- Lot 16 nettoyage
- Lot 17 espaces verts

Les membres de la commission d'appel d'offres ont procédé au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Mr Patrice Lard, adjoint au Maire, propose de retenir les prestataires suivants :



en € et H.T.

N°	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISE	MONTANT H.T
Lot 1	terrassement – voirie - assainissement	SARL LAVIGNOTTE Jean	70 491,45
Lot 2	réseaux secs	COREBA	31 000,00
Lot 3	fondations spéciales type inclusions rigides	INCLUSOL	30 787,00
Lot 4	gros œuvres - maçonnerie	ELM	329 242,92
Lot 5	enduit extérieur	CBA 640	21 735,32
Lot 6	étanchéité	SAT	24 067,27
Lot 7	charpente - couverture - zinguerie	FOIS	134 307,71
Lot 8	menuiseries extérieures	LOUBERY	40 405,00
Lot 9	plâtrerie - isolation	MAT PLATRERIE	60 293,42
Lot 10	électricité	ACP SERVICE64	64 452,50
Lot 11	plomberie – sanitaire – PECS - VMC	ID2C	124 575,53
Lot 12	carrelage – faïence – sol souple	CBR	72 456,27
Lot 13	menuiserie intérieure bois	COURTIEUX	112 565,00
Lot 14	peinture	MOURTEROU	37 048,62
Lot 15	ascenseur	IUMANA	18 440,00
Lot 16	nettoyage	<i>Déclaré infructueux Lot retiré du MAPA</i>	/
Lot 17	Espaces verts	BEVER	8 695,10
MONTANT TOTAL HT =			1 180 563,11
MONTANT TOTAL TTC			1 416 675,73

Les travaux avaient été estimés à 1 000 000 € H.T., pour un coût de travaux après ouverture des plis de **1 180 563,11€ H.T. soit 1 416 675,73€ TTC.**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, DÉCIDE à 19 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS :

- **D'approuver les propositions de la Commission d'appel d'offre énoncées précédemment et comme ci-dessous, pour un montant de 1 180 563,11€ H.T., soit 1 416 675,73€ T.T.TC :**



en € et H.T.

N°	DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISE	MONTANT H.T
Lot 1	terrassement – voirie - assainissement	SARL LAVIGNOTTE Jean	70 491,45
Lot 2	réseaux secs	COREBA	31 000,00
Lot 3	fondations spéciales type inclusions rigides	INCLUSOL	30 787,00
Lot 4	gros œuvres - maçonnerie	ELM	329 242,92
Lot 5	enduit extérieur	CBA 640	21 735,32
Lot 6	étanchéité	SAT	24 067,27
Lot 7	charpente - couverture - zinguerie	FOIS	134 307,71
Lot 8	menuiseries extérieures	LOUBERY	40 405,00
Lot 9	plâtrerie - isolation	MAT PLATRERIE	60 293,42
Lot 10	électricité	ACP SERVICE64	64 452,50
Lot 11	plomberie – sanitaire – PECS - VMC	ID2C	124 575,53
Lot 12	carrelage – faïence – sol souple	CBR	72 456,27
Lot 13	menuiserie intérieure bois	COURTIEUX	112 565,00
Lot 14	peinture	MOURTEROU	37 048,62
Lot 15	ascenseur	IUMANA	18 440,00
Lot 16	nettoyage	Déclaré infructueux Lot retiré du MAPA	/
Lot 17	Espaces verts	BEVER	8 695,10
MONTANT TOTAL HT =			1 180 563,11
MONTANT TOTAL TTC			1 416 675,73

- D'Autoriser Mr le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à ces dossiers,
- De donner pouvoir à M. le Maire ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr, à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Alexandre LAPEGUE,



le secrétaire de séance,
Philippe LIOT

